

### LA LÉGISLATION ET LA FISCALITÉ ÉVOLUENT DE MANIÈRE FAVORABLE À UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Un cadre réglementaire de plus en plus complexe, mais aussi en forte évolution, qui doit tenir compte des impératifs existant au niveau de la filière, et mieux intégrer les enjeux liés au changement climatique et à la gestion durable. L'interdiction d'exportation des grumes dans la zone CEMAC sera une réalité à court ou moyen terme.

Avec la mise en place du RBUE, en 2012, et encore récemment (septembre 2022) avec le vote du Règlement contre la déforestation importée (RDUE), des défis en termes de technologie et d'expertise s'imposent (cas de la géolocalisation dans le cas du RDUE) et nécessiteront des évolutions réglementaires.

Dans ce contexte, la certification de gestion durable permettra indéniablement un meilleur positionnement par rapport à ces réformes. L'importance des certifications vérifiées tierce partie est ainsi mise en avant et les alternatives à la certification privée sont réduites.

Les entreprises du secteur forets-bois pensent que la fiscalité forestière du Cameroun est devenue contraignante et ne permet plus d'être très compétitif. Cette fiscalité possède une importante composante de « coût fixe » à travers la RFA, qui peut poser problème à l'entreprise quand l'activité est ralentie et elle ne possède pratiquement pas de dimension incitative pour une gestion forestière améliorée.

Les entreprises devront s'adapter à ses évolutions et les associations professionnelles devront se renforcer et interagir pour défendre efficacement leurs positions et être acteurs de l'évolution réglementaire et fiscale nécessaire.

### **IMPACTS ATTENDUS:**







## 3.1 INTERACTIONS EFFICACES DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS CONCERNÉS

- Développement de relations fortes et renforcement de l'image du secteur forêts-bois auprès des institutions Camerounaises ;
- Développement de relations fortes et renforcement de l'image du secteur forêts-bois auprès des institutions internationales



## 3.2 ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE LÉGALITÉ ET DE DURABILITÉ

- Appui au renforcement du SIGIF 2 et participation au suivi de la mise en œuvre du SIGIF 2;
- Diagnostic RBUE et RUEDI des entreprises et identification d'un système de géolocalisation en lien avec le RUEDI;

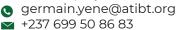


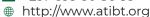
# 3.3 APPUI À L'ÉLABORATION DE TEXTES RÉGLEMENTAIRES PRENANT EN COMPTE LES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

- · Clarifications concernant le marché carbone (propriété des crédits carbone, éventuelle taxation, système d'autorisation...);
- Propositions de textes réglementaires relatifs à la gestion des concessions forestières :
- Conduite d'activités de plaidoyer, analyses et propositions concertées des associations professionnelles;
- Réflexions et propositions d'un système de taxation à l'exportation des produits bois légal/durable;
- Réflexions et propositions de textes réglementaires concernant l'aménagement, la transformation, l'exploitation des rebuts et la diversification des essences.

#### **YENE Germain**

Chef de projet







Cette publication a été financée/cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne









